

# La prise en charge pour le festival Provox : Comment ça marche ?

L'organisation d'un évènement rassemblant des centaines de jeunes provenant de différentes régions et de différentes organisations n'est pas toujours facile. Le Cnajep a édité les lignes directrices suivantes à la fois pour clarifier les conditions de prise en charge et d'inscription ainsi que pour se prémunir de potentielles erreurs de compréhension.

Nous restons bien entendu à votre écoute pour évoquer tout cas spécifique.

L'équipe du Cnajep

## I – LES MODALITES

- L'inscription des participant.e.s se fait sous la **forme d'UNE DELEGATION** par organisation avec des places réservées à l'avance.
- L'inscription d'une délégation se fait directement en lien avec le cnajep **via un formulaire EXCEL**.
- Les délégations des organisations sont limitées à un accompagnateur et 3 jeunes participant.es
- Les délégations des coordinations régionales (crajeps) sont limitées à un accompagnateur et 10 jeunes participant.es – elles sont coordonnées et centralisées par les Crajeps.

**Dead line pour le renvoi des fichiers délégation Excell : 30 mai**

- **LA PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS ET HEBERGEMENT NE SERA ASSUREE QUE POUR LES DELEGATIONS, les membres du GNT et les animateur.trices.**
- **En dehors du transport, les frais suivants seront directement pris en charge par le Cnajep : Diner et nuit du vendredi 2 juillet – Pension complète et nuit du samedi 3 juillet – petit-déjeuner et déjeuner du dimanche 4 juillet**

Le choix d'un espace en pleine nature et en région a été fait pour permettre à l'évènement de se tenir en pleine épidémie de Covid -19 mais également par ce que nous croyons à la nécessité de délocaliser la tenue de nos évènements nationaux. Cette organisation a néanmoins un coût qui n'est pas entièrement pris en charge par notre budget européen. Aussi vous trouverez dans la fiche d'inscription une demande sur votre possibilité de prendre en charge une partie des déplacements des jeunes de vos organisations.

IL ne s'agit pas d'une obligation mais d'une demande d'information pour une prise en charge échelonnée en fonction des moyens de chacun.

## II- LE REMBOURSEMENT

## Pour les frais de transports :

**Attention prenez vos billets en avance** – Nous prendrons en charge les billets/déplacements avec un coût maximum par personne selon la grille suivante :

Trajet Aller-Retour depuis :	Prix maximum pris en charge par le cnajep
Ile de France	60 euros
Nouvelle Aquitaine	50 euros
Reste de la France	100 euros

## Conditions de remboursement :

- Votre inscription a été validée
- LES BILLETS ET FACTURES SONT ENVOYES PAR LA PERSONNE EN CHARGE DE LA DELEGATION AU CNAJEP DANS UN DELAI D'UN MOIS Après l'évènement.
- Les participant.e.s sont présents à au moins 80% de l'évènement
- Le formulaire de demande de remboursement est correctement rempli, date et signé.
- Les tickets et factures transmis sont clairs, lisibles et mentionnent une date et un prix
- Vos coordonnées bancaires (RIB) sont jointes à la demande de remboursement

## peuvent être pris en charge:

- Les billets de train 2nd classe partout en France
- Les tickets de transports locaux (bus, métro, ...)
- Pour les trajets en voiture remboursement sous forme d'indemnité kilométrique (1km x 0,3 e) du conducteur dans la limite du tableau de prise en charge. Dans la mesure du possible, nous vous encourageons à privilégier le covoiturage : une fois les inscriptions ouvertes un lieu d'échange sera prévu notamment pour favoriser le covoiturage !
- Aucun autre frais ne sera pris en charge par le Cnajep – une fois sur place tous les frais d'hébergement SERONT DIRECTEMENT PRIS EN CHARGE PAR LE CNAJEP
- Attention à la grille de prise en charge

## Conseil :

- ✓ Pour les délégations des crajeps - Pensez aux billets groupés sur SNCF qui vous garantissent des prix plus bas.
- ✓ Pensez à demander aux jeunes s'ils ont des cartes de réductions
- ✓ Pensez aux Ouigo
- ✓ Pensez au covoiturage

Pour toute demande de précision, n'hésitez pas à contacter le cnajep avant de prendre vos billets.

### Règles de remboursements

- Vous avez un mois après L'événement pour faire parvenir au cnajep vos demandes de remboursements. Passé ce délai, nous ne pourrons plus régler de remboursement.
- Le Cnajep remboursera les organisations et coordinations, pas les jeunes directement.
- LES ORGANISATIONS DEVRONT REMPLIR UNE FEUILLE DE REMBOURSEMENT ET JOINDRE LES ORIGINAUX DES TICKETS DE TRANSPORTS AGRAFFES SUR UNE OU PLUSIEURS FEUILLES A4 ENVOYES PAR LA POSTE.
- Si L'ensemble des billets est pris sous forme électronique, les envois numériques seront acceptés.
- Les demandes de remboursement doivent être envoyée au cnajep

**CNAJEP**

**12 RUE TOLAIN**

**75020 PARIS**

**01.40.21.14.21**

**OU PAR MAIL – SEULEMENT SI LES BILLETS SONT ENTIEREMENT EN VERSION ELECTRONIQUE**

**A**

**dialogue.structure@cnajep.asso.fr**

Le cnajep s'engage à informer l'organisation de tout refus de remboursement de tout ou partie de la demande et à motiver la décision